

RÈGLEMENT NUMÉRO 1080-02-2020

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1080-2019, TEL QU'AMENDÉ, DÉCRÉTANT
L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT
(EXERCICE FINANCIER 2020)**

ATTENDU QUE le règlement numéro 1080-2019 relatif à l'adoption des tarifs de la ville de Bromont pour l'année 2020 a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 2 décembre 2019;

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé, les Amis des sentiers de Bromont à percevoir des droits d'accès pour les sentiers du parc des Sommets, lors de sa séance du 6 avril 2020;

ATTENDU QUE les grilles tarifaires adoptées doivent être incluses au règlement de tarification de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville et les citoyens de Bromont vivent depuis le 13 mars 2020 une période de crise et d'incertitude due à la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville désire alléger le fardeau financier de ses citoyens pour cette période;

ATTENDU QUE la Ville croit souhaitable d'annuler les frais de retard pour inscription aux camps de jour et reporter la date pour les annulations;

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. L'article 6.5.2 est remplacé par le suivant:

6.5.2 Politique d'annulation / remboursement des camps de jour

Jusqu'au 11 juin 2020, à la réception d'une demande écrite d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés après déduction des frais d'annulation de 25 \$ par enfant.

À partir du 12 juin 2020, il n'y aura aucun remboursement des frais d'inscription. Cependant, du 12 juin 2020 jusqu'à cinq jours ouvrables avant le début des camps, un remboursement des frais d'inscriptions pourrait être possible seulement si le SLSCVC peut remplacer la ou les semaines annulées par une autre inscription. Des frais d'annulation de 25 \$ par enfant s'appliqueront.

À partir de cinq jours ouvrables avant le début des camps, il n'y aura aucun remboursement des frais d'inscription.

En tout temps, une modification de l'inscription (échange de semaines) est possible si la capacité d'accueil maximale n'est pas atteinte, et ce, sans frais supplémentaires.

Exception : pour une raison de santé, les journées et les semaines non consommées seront remboursées sur présentation d'un billet médical. Des frais d'annulation de 25 \$ par enfant s'appliqueront.

Les résidents de Bromont ont 30 jours pour s'inscrire aux camps de jour à partir de la date officielle de début des inscriptions. Les inscriptions pour les non-résidents débutent une fois que les inscriptions pour les résidents sont terminées.

ARTICLE 3. Le titre de l'article 6.9 du règlement est modifié par le suivant :
Parcs et infrastructures sportives à des fins commerciales.

ARTICLE 4. Le règlement est modifié par l'ajout de l'article 6.11 et par l'ajout des annexes A, B, C, D et E :

6.11 Tarification pour l'accès aux sentiers du parc des Sommets

Les tarifs applicables pour l'accès aux sentiers du parc des Sommets de la Ville sont ceux prévus aux tableaux de tarification joints à ce règlement comme annexes A, B, C, D et E.

ARTICLE 5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Annexe A – Tarification annuelle 4 saisons 2020, accès aux sentiers du parc des Sommets

Annexe B – Tarification accès aux sentiers du parc des Sommets, saison hiver 2020-2021

Annexe C – Tarification accès aux sentiers du parc des Sommets, saison été 2020

Annexe D – Tarification événements sentiers du parc des Sommets

Annexe E – Tarification accès aux sentiers du parc des Sommets, Clubs – abonnement annuel

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

EVE-MARIE PRÉFONTAINE,
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

ANNEXE A

TARIFICATION ANNUELLE 4 SAISONS 2020 ACCÈS AUX SENTIERS DU PARC DES SOMMETS

PARC DES SOMMETS DE BROMONT

TARIFICATION ACCÈS SENTIERS DE BROMONT 4 SAISONS - 2020

ABONNEMENT ANNUEL

		<u>ADULTE</u> 18 ANS ET +	<u>ÉTUDIANT</u> 6 À 17 ANS	<u>ENFANTS</u> 5 ANS ET -	<u>FAMILIAL</u> 2 ADULTES + 2 ÉTUDIANTS
RANDO					
NON-RÉSIDENT	SAISON	59,00 \$	52,00 \$	GRATUIT	168,00 \$
VÉLO DE MONTAGNE ⁽¹⁾					
NON-RÉSIDENT	SAISON	136,00 \$	127,00 \$	GRATUIT	412,00 \$

Accès gratuit aux résidents de Bromont

CONDITIONS :

Droits d'accès obligatoires à partir du 1^{er} mai 2020 pour les réseaux du parc des Sommets suivants : du mont Oak, du lac Gale et de la Montagne
Valide 1 an à partir de la date d'achat

Aîné 60 ans + et personne à mobilité réduite : 15% de rabais
Rabais de groupe sur réservation
Tarification Club disponible

Frais de billetterie inclus
TPS et TVQ incluses

(1) Inclus : randonnée pédestre et course en sentiers

ANNEXE B

TARIFICATION ACCÈS AUX SENTIERS DE BROMONT SAISON HIVER 2020-2021

PARC DES SOMMETS DE BROMONT

TARIFICATION ACCÈS SENTIERS DE BROMONT SAISON HIVER 2020-2021
TOUT INCLUS – 16 NOVEMBRE 2020 AU 14 MAI 2021

BILLETTERIE

SPORTS D'HIVER	<u>ADULTE</u>		<u>ÉTUDIANT</u>	<u>ENFANTS</u>	<u>FAMILIAL</u>
	18 ANS ET +		6 À 17 ANS	5 ANS ET -	2 ADULTES + 2 ÉTUDIANTS
RANDO / RAQUETTE / COURSE EN SENTIER					
NON-RÉSIDENT	JOUR	11,00 \$	8,00 \$	GRATUIT	31,00 \$
NON-RÉSIDENT	SAISON	36,00 \$	30,00 \$	GRATUIT	110,00 \$
VÉLO D'HIVER / SKI DE FOND ⁽¹⁾					
NON-RÉSIDENT	JOUR	19,00 \$	11,00 \$	GRATUIT	56,00 \$
NON-RÉSIDENT	SAISON	70,00 \$	60,00 \$	GRATUIT	225,00 \$

Accès gratuit aux résidents de Bromont

CONDITIONS :

Droits d'accès obligatoires à partir du 1^{er} mai 2020 pour les réseaux du parc des Sommets suivants : du mont Oak, du lac Gale et de la Montagne
Valide 1 an à partir de la date d'achat

Aîné 60 ans + et personne à mobilité réduite : 15% de rabais
Rabais de groupe sur réservation
Tarification Club disponible

Frais de billetterie inclus
TPS et TVQ incluses

(1) Inclus : randonnée pédestre et course en sentiers

ANNEXE C

TARIFICATION ACCÈS AUX SENTIERS DU PARC DES SOMMETS SAISON ÉTÉ 2020

PARC DES SOMMETS DE BROMONT

TARIFICATION ACCÈS SENTIERS DE BROMONT SAISON ÉTÉ 2020
TOUT INCLUS - 15 MAI 2020 AU 15 NOVEMBRE 2020

BILLETTERIE

		<u>ADULTE</u> <u>18 ANS ET +</u>	<u>ÉTUDIANT</u> <u>6 À 17 ANS</u>	<u>ENFANTS</u> <u>5 ANS ET -</u>	<u>FAMILIAL</u> <u>2 ADULTES +</u> <u>2 ÉTUDIANTS</u>
RANDO/COURSE EN SENTIER					
NON-RÉSIDENT	JOUR	11,00 \$	8,00 \$	GRATUIT	27,00 \$
NON-RÉSIDENT	SAISON	40,00 \$	36,00 \$	GRATUIT	110,00 \$
VÉLO DE MONTAGNE ⁽¹⁾					
NON-RÉSIDENT	JOUR	19,00 \$	13,00 \$	GRATUIT	50,00 \$
NON-RÉSIDENT	SAISON	96,00 \$	82,00 \$	GRATUIT	272,00 \$
ÉQUESTRE ⁽¹⁾					
NON-RÉSIDENT	JOUR	26,00 \$	19,00 \$	ND	60,00 \$
NON-RÉSIDENT	SAISON	106,00 \$	93,00 \$	ND	310,00 \$
PARC DES SOMMETS ET CNCB ⁽¹⁾⁽²⁾					
NON-RÉSIDENT	SAISON	140,00 \$	117,00 \$	GRATUIT	447,00 \$

Accès gratuit aux résidents de Bromont

CONDITIONS :

Droits d'accès obligatoires à partir du 1^{er} mai 2020 pour les réseaux du parc des Sommets suivants : du mont Oak, du lac Gale et de la Montagne
Valide 1 an à partir de la date d'achat

Aîné 60 ans + et personne à mobilité réduite : 15% de rabais
Rabais de groupe sur réservation
Tarification Club disponible

Frais de billetterie inclus
TPS et TVQ incluses

- (1) Inclus : randonnée pédestre et course en sentiers
- (2) À titre indicatif seulement : cet organisme (CNCB) est responsable d'établir et de percevoir sa tarification

ANNEXE D

TARIFICATION ÉVÉNEMENTS SENTIERS DU PARC DES SOMMETS

PARC DES SOMMETS DE BROMONT

ÉVÉNEMENTS

RABAIS

	OBNL* Reconnu	OBNL* Reconnu	OBNL* Non reconnu	CORPORATIF PRIVÉ
DROIT D'ACCÈS OBLIGATOIRE PAR PARTICIPANT	80 %	70 %	60 %	40 %

Tarification événements s'applique à tous les participants (membre club, citoyen et non-résident) en vigueur le 1^{er} mai 2020.

Rabais basé sur la tarification affichée selon la saison ou le type d'activité.

Taxes et frais de billetterie non applicables.

Le promoteur est tenu de remettre le paiement dans les 30 jours suivants l'événement directement aux Amis des Sentiers de Bromont.

***OBNL** reconnu dans la mission développement des jeunes par le SLSCVC de Bromont et encadré par une fédération.

ANNEXE E

TARIFICATION ACCÈS AUX SENTIERS DU PARC DES SOMMETS CLUBS – ABONNEMENT ANNUEL

PARC DES SOMMETS DE BROMONT

CLUBS
par membre

	ABONNEMENT ANNUEL
CVMB	60,00 \$
CTB	19,00 \$
SIRIUS CANIN	19,00 \$

Accès gratuit aux résidents de Bromont

CONDITIONS :

Droits d'accès obligatoires à partir du 1^{er} mai 2020

Valide 1 an à partir de la date d'achat

Aîné 60 ans + et personne à mobilité réduite : 15% de rabais

Rabais de groupe sur réservation

Tarifification Club disponible

Frais de billetterie inclus

TPS et TVQ incluses



CERTIFICAT DU RÈGLEMENT
1080-02-2020

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DONNÉ LE :	4 mai 2020
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	1 ^{er} juin 2020
PUBLIÉ LE :	4 juin 2020

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

EVE-MARIE PRÉFONTAINE, GREFFIÈRE PAR INTÉRIM